

Cahier des charges

Stage d'observation et de pratique accompagnée des étudiants de master MEEF 1ère année Encadrement éducatif

Accueil en établissement scolaire et suivi en formation

À destination des CPE d'accueil en établissement, des tuteurs référents INSPÉ et des responsables de parcours.

Pour information aux chefs d'établissement, formateurs INSPÉ, étudiants de M1 MEEF

Les étudiants en master MEEF première année

- Les étudiants ont à réaliser un stage d'observation et de pratique accompagnée d'un équivalent de 6 semaines au cours de l'année de M1.
- Le stage est un temps formatif et de travail pour l'étudiant. L'expérience de stage est exploitée dans le cadre des enseignements en formation et restituée dans les situations intégratrices d'évaluation se rapportant à la mise en situation professionnelle.
- À l'issue du M1, les étudiants réaliseront en M2 un stage d'un équivalent de 12 semaines, soit en tant qu'étudiant en pratique en responsabilité (EPR) en contractualisation de tiers-temps, soit en tant qu'étudiant en pratique accompagnée (EPA). La réalisation d'un stage en responsabilité (EPR) en M2 est conditionnée par le résultat du stage de M1.
- Les étudiants de M1 se présenteront aux concours de la **session 2025**.
- Certains étudiants sont assistants d'éducation (AED) et peuvent voir leur quotité en stage aménagée au regard de la quotité horaire prévue par leur contrat AED. Un avenant à la convention de stage est alors édité.

Déroulé du stage

- L'étudiant en stage est sous l'autorité du CPE d'accueil.
 - Le stage s'effectue en binôme sauf cas très particulier.
 - L'équivalent de 6 semaines du stage de M1 se décline en deux périodes de 3 semaines.
- une **1^{ère} période** de 3 semaines **du lundi 6 novembre au 24 novembre** (établissement 1)
- une **2^{ème} période** de 3 semaines **du lundi 1er avril au 19 avril 2024** (établissement 2)
- La permutation de binômes (1^{er} lieu-2^{ème} lieu) s'effectue pour la période 2. Chaque tuteur accueille ainsi deux binômes dans l'année : un premier en période 1, un deuxième en période 2 (sauf cas très particulier).

Dans la 2 ^{ème} période, l'étudiant est en responsabilité accompagnée sur les 2 premières semaines et en responsabilité observée sur la dernière semaine.
--

Les textes de référence

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » modifié par l'Arrêté du 24 juillet 2020.

Article 14 - « Un stage d'une durée de six semaines effectué en cours de première année de master prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation »

Modalités d'accueil en stage en établissement et de suivi en formation des étudiants stagiaires

L'accueil et le suivi impliquent un référent INSPÉ et deux enseignants d'accueil de l'Éducation nationale.

Rôle de l'enseignant référent INSPÉ en formation et pour le stage (tuteur université INSPÉ)	Rôle du CPE d'accueil Éducation nationale (tuteur établissement)
L'enseignant référent suit un petit groupe d'étudiants afin de les accompagner tout au long de la première année de formation en lien notamment avec les deux périodes de stage effectués. Il est prévu : • 2 temps de rencontres avec les étudiants (en groupe ou en individuel, au choix), à raison <u>d'un par semestre</u>, qui comprend : - un point bilan avec les étudiants de leur situation en formation (points acquis, en cours d'acquisition, non acquis) - un point bilan sur le stage et la poursuite en M2 • 1 temps de dialogue avec le CPE d'accueil du stage en fin de stage mi-avril. Ce temps permet : - de faire le lien entre le stage et la formation - de prendre connaissance du bilan de stage et de la pratique en responsabilité observée par le CPE d'accueil. L'enseignant référent a pour mission d'accompagner le groupe d'étudiants • dans la compréhension des situations intégratrices et de leurs liens avec les modules d'enseignement et le stage • sur les enjeux du stage du 2^{ème} semestre débouchant sur une semaine en pratique d'enseignement observée sous l'autorité du CPE d'accueil • dans la construction de la posture visant à s'inscrire dans le cadre des valeurs de la République et à les faire partager L'enseignant référent prend connaissance du bilan de compétences complété par les tuteurs de stage (<u>transmission du bilan de compétences par le tuteur d'accueil en fin de période 1 et de période 2</u>), et <u>échange avec le tuteur d'accueil en fin de période 2 (ou plus tôt/plus souvent si besoin est)</u>. Au regard des éléments renseignés/transmis par le tuteur d'accueil et des échanges avec le stagiaire qu'il accompagne, l'enseignant référent <u>rédige un avis synthétique et circonstancié en fin de 2nd période</u> dans l'encart prévu sur le bilan de compétences.	Le CPE d'accueil (période 1) • Accompagne les étudiants dans la connaissance du fonctionnement et des acteurs de l'EPL • Fait partager son expérience professionnelle dans la démarche de ses actions (conceptions, gestes professionnels...) et dans son rôle au sein de l'EPL • Facilite les observations ciblées faites par les étudiants du service vie scolaire, des pratiques à visée éducative et des activités d'élèves en les restituant dans leur contexte et en orientant leur regard vers des points spécifiques • Explicite des aspects de sa pratique • Peut aménager des temps d'intervention auprès des élèves : - en aidant les étudiants à participer au bon respect des règles, et au suivi individuel et collectif des élèves - en participant au bilan des séances menées par l'étudiant, notamment au travers d'entretiens post-séance ; • Accompagne la construction de la posture visant à s'inscrire et à faire partager les valeurs de la République • <u>Renseigne le bilan d'assiduité</u> <u>Renseigne le bilan de compétences en fin de période de stage et prend appui sur ce bilan pour guider l'étudiant stagiaire dans la construction de ses compétences professionnelles et cibler des axes de progression en vue de la 2nd période de stage. Le bilan de compétences est transmis par mail au tuteur INSPE en fin de période de stage et remis en main propre au stagiaire.</u> Le CPE d'accueil (période 2) accueille des étudiants ayant déjà 3 semaines d'expérience de stage. Il en tient compte dans son accompagnement. Il : • Accompagne les étudiants dans la connaissance du fonctionnement et des acteurs de l'EPL • Fait partager son expérience professionnelle dans la démarche d'enseignement (conceptions, gestes professionnels...) et dans son rôle au sein de l'EPL • Aménage sur les 2 premières semaines de nombreux temps d'interventions auprès des élèves (entretiens individuels, projets) - aide les étudiants à faire preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles, à apporter des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative. - participe au bilan des séances menées par l'étudiant, notamment au travers d'entretiens post-séance ; • Accompagne la construction de la posture visant à s'inscrire et à faire partager les valeurs de la République

Rôle de l'enseignant référent INSPÉ en formation et pour le stage (tuteur université INSPÉ)	Rôle du CPE d'accueil Éducation nationale (tuteur établissement)
En s'appuyant sur l'avis de l'équipe pédagogique du parcours de formation, et plus particulièrement sur celui du tuteur INSPÉ disposant des éléments d'évaluation des compétences observées en stage, le responsable de formation pose un avis pour une future prise en responsabilité complète en M2. Dans le cas d'un avis réservé, celui-ci donne lieu à une information explicite et expliquée auprès de l'étudiant stagiaire. <u>Cet avis est apposé dans l'encart prévu à cet effet à la fin du bilan de compétences avant le jury de fin d'année de M1.</u>	• Observe leur prise en charge du service de vie scolaire lors de la dernière semaine de stage et leur fait analyser leur pratique. • <u>Renseigne le bilan d'assiduité</u> • <u>Renseigne le bilan de compétences en fin de période de stage</u> et prend appui sur ce bilan pour guider l'étudiant stagiaire dans la construction de ses compétences professionnelles et cibler des axes de progression en vue l'année de M2. Le bilan de compétences est transmis par mail au tuteur INSPE en fin de période de stage. • <u>1 temps de dialogue avec le tuteur INSPE en fin de stage mi-avril.</u> Ce temps permet : - de faire le lien entre le stage et la formation - de faire part au tuteur INSPE du bilan de stage et de la pratique en responsabilité observée par le CPE d'accueil.

Évaluation de la période de stage en M1

Bilan de compétences des étudiants stagiaires par les CPE d'accueil et évaluation de la période de stage en M1

Le bilan de compétences est transmis par l'étudiant-stagiaire à son tuteur de stage dès le début de son stage. Il est complété systématiquement par le tuteur d'accueil en fin de 1^{ère} période puis en fin de 2nd période. En fin de période 1, le tuteur d'accueil, après avoir transmis au tuteur INSPE par voie numérique copie du bilan de compétences pour information, transmet le bilan de compétences renseigné à l'étudiant-stagiaire qui le remet ainsi à son 2nd tuteur d'accueil dès le début de sa 2nd période de stage. Le tuteur de stage du 2nd lieu d'accueil prendra ainsi connaissance du bilan de compétences de la 1^{ère} période. Sur ce même document, en seconde partie, il aura à renseigner le bilan de compétences pour la 2nd période le concernant.

Le bilan de compétences doit nourrir les échanges entre tuteur et stagiaire et peut donner lieu à une auto-évaluation de la part de l'étudiant. Ce bilan se structure en fonction des attendus de stage (niveau 1 à 2¹) au regard des trois grands blocs de compétences de l'étudiant-CPE :

- acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ;
- conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves ;
- praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

¹ Niveau 0. Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Les éléments fournis par le bilan du CPE d'accueil à l'issue de la deuxième période de stage et le bilan d'assiduité en stage permettent la validation du stage et contribuent à la validation du bloc 2 de compétences du Master 1 MEEF. Ce bilan vient en complément des autres évaluations en formation en lien avec le stage. En cas d'insuffisance avérée, une situation intégratrice du bloc 2 de compétences, et partant le bloc 2 de compétences, peuvent ne pas être validés.

Attendus de fin de formation initiale à prendre en compte pour l'avis des CPE d'accueil

Les attendus devant être plus particulièrement pris en compte sont les suivants :

Bloc 1 de compétences - L'étudiant-CPE « acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »

- > Fonde son action sur les valeurs de l'école républicaine et le cadre réglementaire et éthique du métier
- > Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, confidentialité, sécurité et respect des élèves
- > Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
- > Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec ses interlocuteurs
- > Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
- > Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteurs

Bloc 2 de compétences - L'étudiant-CPE « conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

- > Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
- > Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
- > Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés
- > Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)

Bloc 3 de compétences - L'étudiant-CPE « praticien réflexif, acteur de son développement professionnel ».

- > Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
- > Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
- > Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont données
- > Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques

Indemnité de tutorat

L'indemnité de tutorat INSPÉ : elle est fixée à 1hTD par étudiant

L'indemnité du tutorat en établissement : la fonction donne lieu au versement d'une indemnité selon la réglementation en vigueur.

La liste des tuteurs d'accueil en établissement est communiquée par la scolarité de l'INSPÉ au service compétent du rectorat pour le versement de l'indemnité (en fin d'année, juillet-août) par le rectorat.

Contacts

Fiche assiduité à transmettre à la scolarité de l'INSPÉ : inspe-stages-contact@univ-lorraine.fr

Pour tout problème ou alerte : contacter le tuteur INSPÉ et la scolarité de l'INSPÉ.